

Charte des animations du Relais d'assistants maternels

L'objectif principal des animations est de prendre du plaisir ensemble

Un temps d'échange et de rencontre

Pour QUI?

- **Pour les assistants maternels agréés** par le service PMI du Conseil Départemental(CD) exerçant sur le secteur de la Communauté des Communes de Sélestat
- **Pour les parents employeurs d'un assistant maternel** sur le secteur
- **Pour les enfants non scolarisés** de 0 à 3 ans accueillis chez l'assistant maternel ou exceptionnellement pour les enfants scolarisés en maternelle.

Pour QUOI ?

Les animations contribuent à l'amélioration de la qualité de l'accueil de l'enfant et à la professionnalisation de l'assistant maternel

- L'objectif des temps d'animations est d'offrir **un cadre de rencontre et d'échange** autour des pratiques professionnelles dans un lieu convivial.
- Le Ram n'est pas un lieu de garde, c'est un lieu de rencontre , de jeu, de **socialisation , d'éveil** pour les jeunes enfants

accompagnés par un adulte (parent, mamy, papy ou assistant maternel) .

- L'assistant maternel en charge de l'enfant est **responsable** de celui-ci dans le cadre de sa responsabilité civile professionnelle.

Par QUI ?

Par les animatrices du Ram

- Durant les animations, les animatrices du Ram **accompagnent** les assistants maternels par un soutien éducatif.
- Elle s'attachent à offrir des **conditions d'accueil et des activités adaptées** aux jeunes enfants .
- Elles n'exercent **aucun contrôle hiérarchique** sur le travail des assistants maternels.

Par les intervenants extérieurs

- Une intervenante musique à Ebersheim une fois /mois
- Une intervenante «conteuse » une fois par mois à la médiathèque de Sélestat

Les règles de fonctionnement

- Les ateliers d'éveil sont ouverts aux enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leur assistant maternel ou d'un parent
- La participation est **gratuite** et se fait avec l'autorisation des parents –employeurs, **sur inscription au RAM**
- Les temps d'animations sont proposés les jeudi matin de 9 heures à 11 h et un mardi matin par mois
soit en 1 groupe de 15 maximum
soit en 2 groupes de 12 à 15 maximum

- Il est préférable que les enfants viennent de façon régulière pour faciliter leur intégration dans le groupe.
- Un accueil de 15 minutes avant chaque animation ou entre les groupes est prévu pour laisser à l'enfant le temps de la découverte, le temps d'observation nécessaire pour se familiariser à son rythme avec le lieu et les personnes.
- Accompagner l'enfant sans faire à sa place lors des activités. L'important n'est pas le résultat mais le plaisir de l'enfant.
- Se comporter en professionnelles en respectant les enfants et les adultes : tolérer les différences des pratiques des collègues, ne pas émettre de jugement sur les parents des enfants présents, respecter l'intimité des familles.
- Pour obtenir des renseignements administratifs (contrat de travail, mensualisation , congés payés) le ram vous accueillera lors des permanences ou sur rdv.
La matinée d'éveil n'étant pas le lieu pour obtenir ces renseignements, c'est un temps consacré à l'éveil de l'enfant.
- La participation active et la richesse des idées de chacune contribuent à la qualité de l'atelier
- Une boisson (eau) est proposée en fin de séance, pas de goûter lors des séances
- Les animations n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires

Les responsabilités

L'animatrice du RAM assure le bon fonctionnement de ces ateliers pour vous accueillir, vous permettre d'échanger et vous orienter si besoin .

Les échanges avec l'animatrice ou entre professionnelles ne se feront pas durant l'animation qui est un temps pour l'enfant, mais en début de séances ou en fin de séances

L'enfant est sous la responsabilité de son assistant maternel durant les séances d'éveil , il en assure la sécurité physique et affective de l'enfant.

Lorsqu'un enfant présente une maladie contagieuse, il ne pourra être admis aux ateliers d'éveil afin de garantir son bien-être et celui des autres

Les parents doivent remplir une attestation qui autorise l'assistant maternel ou l'animatrice à faire des photos de l'enfant dans le cadre des animations d'éveil, pour les panneaux d'expositions ou les articles concernant les activités du ram .

L'amat veillera à ne pas prendre de photos durant l'animation , seul l'enfant accueilli pourra être photographié par l'amat, et uniquement en début ou fin de séance pour ne pas perturber la séance